



Des « BONNES NOUVELLES » ou comment détourner la vérité

le 7 février 2018,

Site internet : Cgt-territoriaux-bobigny.fr

Facebook : [cgt territoriaux Bobigny](https://www.facebook.com/cgt.territoriaux.Bobigny)

Contrairement à ce que veut faire croire le message d'optimisme béat de la CFDT, 2018 ne commence pas de la meilleure des manières.

- **2018, c'est l'année du gel du point d'indice !**
- **2018, c'est l'année du retour du jour de carence.** On attend toujours la réponse du maire !
- **2018, c'est l'année de l'augmentation de la CSG.** Cette dernière est compensée, mais ne le sera pas pour les plus anciens d'entre nous qui partent à la retraite et dont les pensions dépassent les 1200€.
- **2018, c'est aussi l'année de la suspension pour 1 an** (mais comment croire le gouvernement au vu des autres « bonnes nouvelles ») **des seules mesures positives du Protocole pour les Carrières et les Rémunérations (PPCR)** comme l'avancement en A pour les assistants sociaux éducatifs et l'évolution des grilles indiciaires pour les B et les C. Évolution qui est loin de remplacer une augmentation significative du point d'indice, mais qui permettait d'augmenter très sensiblement les salaires.

La section de la CFDT n'a pas vraiment lu le texte du PPCR, car elle affirme des choses totalement fausses. En effet, une des dispositions principales, c'est la suppression du grade de première classe. Les adjoints (ex adjoints 2ème classe) doivent quand même passer l'examen professionnel ou concours ou être nommé grâce à la réussite au concours d'un collègue. **Le déroulement de carrière sur deux grades sur une carrière complète n'est au final absolument pas garanti.**

Localement, il est particulièrement navrant de louer l'exécutif municipal par rapport à l'avancement des agents. La première mesure de la municipalité a été **de suspendre la CAP locale** qui permettait justement une certaine visibilité sur le déroulement de carrière. **De plus, elle a refusé, sans le dire, de faire passer les agents en cadence minimale d'avancement d'échelon pour les années 2015 et 2016.** Depuis 2017, le PPCR établit **une cadence unique qui ralentit donc les carrières.** La vérité c'est qu'il n'y a que quelques uns qui profitent des largesses budgétaires, les autres doivent se contenter de l'austérité gouvernementale.

En 2017, nous avons accompagné la démarche de 2 agents de catégorie C lauréats de leur examen professionnel pour obtenir leur nomination au grade supérieur. **A ce jour, ils ne sont toujours pas nommés sachant que cela permet la nomination SANS examen professionnel de 4 collègues au grade supérieur.**

Durant les dernières années, toutes les avancées en terme de réduction de la précarité comme d'avancement n'ont été obtenues que par une lutte constante de la part des agents et de la CGT et bien souvent une étrange passivité de la part de la CFDT...

Il y a deux façons d'avoir des bonnes nouvelles face au gouvernement et à la municipalité. Les annoncer en espérant qu'elles se réalisent du seul fait de les avoir annoncé. Ou bien lutter pour les imposer, nous sommes évidemment partisans de la seconde solution. **Pour la CGT, l'augmentation du point d'indice, la grille unique reconnaissant les qualifications des agents et un déroulement de carrière linéaire sur deux grades avec doublement du salaire du début à la fin de la carrière, sont les seules revendications qui permettraient une vraie augmentation des salaires, du pouvoir d'achat et des retraites.**